

# Fiche information URSSAF

## Quelles cotisations de Sécurité Sociale doit-on payer lorsqu'on offre des chèques cadeaux ?

### 3 exemples

d'avantages servis  
par le Comité d'entreprise:

Pour 2010, plafond mensuel: 2885 € 5 % du plafond mensuel: 144 €
--

1

Un salarié reçoit de son Comité d'entreprise, indépendamment de tout événement, deux chèques cadeaux dans l'année, d'une valeur de 45 et 55€ chacun. Le montant de l'ensemble des chèques est à comparer au seuil de 5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

$45\text{€} + 55\text{€} = 100\text{€} < 144\text{€}$ . La présomption de non-assujettissement entraîne l'exonération des cotisations.

2

Un salarié a deux enfants. Le Comité d'entreprise lui octroie 3 chèques cadeaux dont l'objet est bien en rapport avec l'événement de la fête de Noël.

- un chèque cadeau pour lui d'une valeur de 100€,
- un chèque cadeau pour son fils (né le 03/01/1990) d'une valeur de 50€,
- un chèque cadeau pour sa fille de 12 ans d'une valeur de 60€.

Chaque chèque cadeau est à comparer au seuil de 5% du plafond mensuel, puis aux conditions d'exonération.

- pour le père et la fille: exonération,
- chèque cadeau du fils: la somme de 50€ est soumise à cotisations car le fils ne remplit pas la condition d'âge. Il a 16 ans révolus dans l'année civile (il a eu 20 ans le 03/01/2010).

3

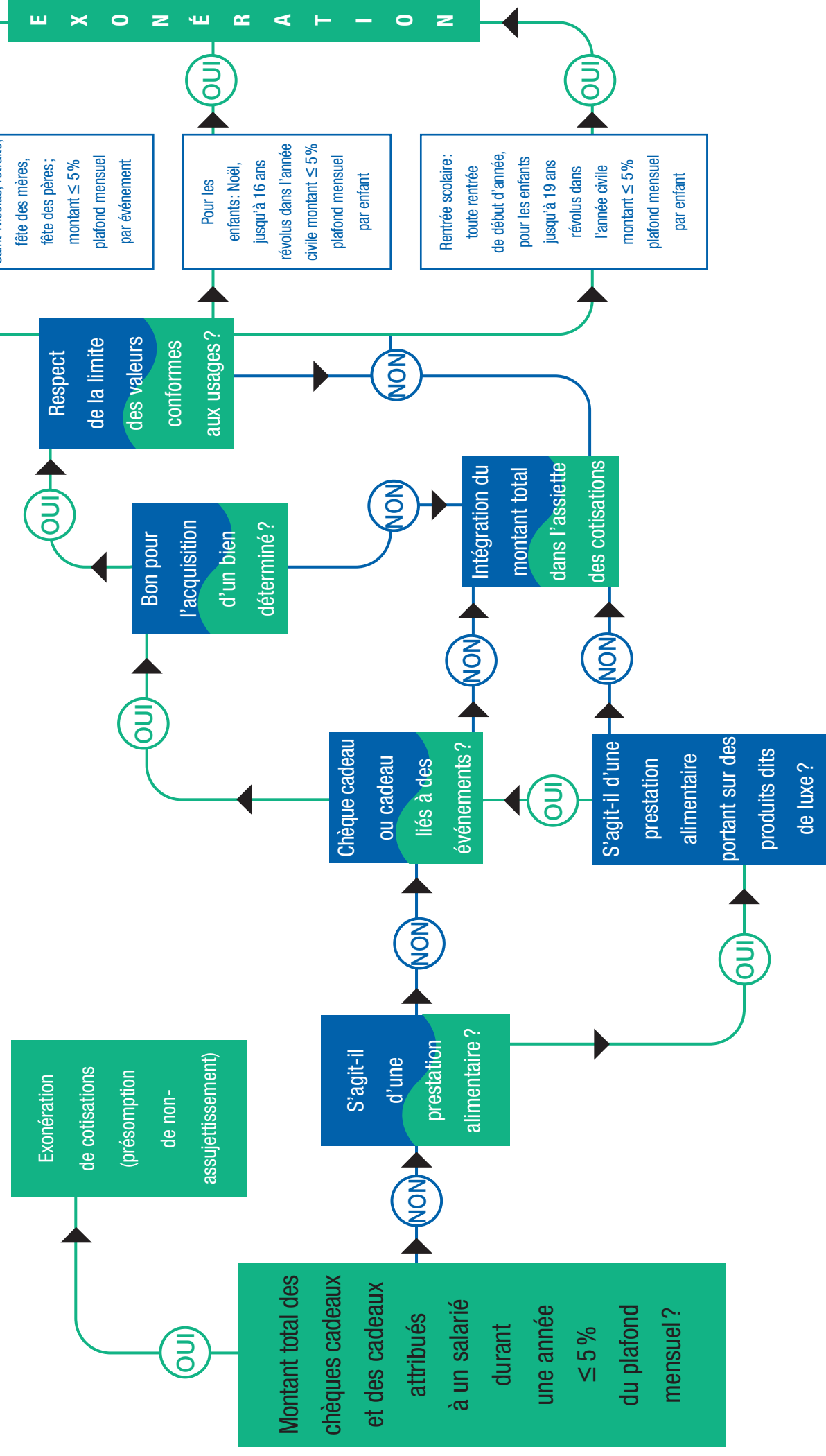
Un salarié reçoit des chèques cadeaux et des cadeaux en nature pendant l'année 2010, pour une valeur globale de 405€.

- un chèque cadeau à l'occasion de son mariage de: 90€,
- un cadeau en nature pour la naissance de son enfant de: 45€,
- à Noël, un chèque cadeau pour lui de: 60€,
- un chèque cadeau pour son enfant né en 2010 de: 210€.

Le montant global des prestations étant supérieur à 144€, l'analyse s'effectue donc au cas par cas.

Seul le chèque cadeau de 210€, (supérieur à 5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale) est soumis à cotisations dès le 1<sup>er</sup> euro.

# Analyse des chèques cadeaux et cadeaux en nature au regard des cotisations de Sécurité Sociale.



Besoin d'une explication ? Votre conseiller chèque CADHOC audite gratuitement la situation de votre Comité d'entreprise ou assimilé et vous conseille selon vos intérêts.

Cadhoc 0 825 800 185

0,15€ TTC/min

www.cadhoc.com